

# Mairie de Abancourt - 60220

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 avril 2023

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal d'Abancourt, se sont réunis en date du vendredi 14 avril 2023 en la Mairie d'Abancourt à 19h00, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Maire.

La convocation a été affichée le 30 mars 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Compte de gestion 2022
2. Compte administratif 2022
3. Affectation de résultats 2022
4. Subventions aux associations.
5. Vote des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales
6. Investissements 2023
7. Travaux de sécurité sur la RD7 aux abords du pont SNCF
  - Validation du choix des entreprises
  - Autorisation de signature des marchés et avenants.
8. Présentation d'un plan pluriannuel d'investissement (amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics)
9. Vote du taux de fongibilité
10. Budget primitif 2023

Membres Présents : Mmes FOULONGNE M., LEFEVRE N., BATTINI S., MM. DOR J-L., MILLE-MATHIAS L., MENIVAL P., VASSEUR J., UGER A., LECUIR G., QUENEUILLE J., lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre Absent ayant donné mandat de vote : M. ANDRIEUX Gérald à M. LECUIR Gérard, M. CLÉRY Jean-Raymond à Mme FOULONGNE Martine, M. SAUGNIER Ronan à M. DOR Jean-Louis.

Membre Absent n'ayant pas donné mandat de vote : Mme LECUIR Laurence.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. MENIVAL Philippe pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Après la lecture du procès-verbal, M. Lecuir revient sur le point de la borne de recharge électrique : Concernant le financement du coût de fonctionnement, au-delà de la prise en charge par la Communauté de Communes de la Picardie Verte, ce sera le SE60 qui prendra le relai.

**Question n° 1 de l'ordre du jour : CFU 2022 (rassemblant le Compte de gestion et le Compte administratif) (délibération n° 2023/6)**

**Le Maire explique** que c'est maintenant le Compte financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et hors de la présence du Maire,  
le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des voix :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2022 de la Commune d'Abancourt.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Question n° 2 de l'ordre du jour : Compte administratif 2022  
(regroupé avec la question n°1 de l'ordre du jour)

Question n° 3 de l'ordre du jour : Affectation de résultats 2022 (délibération n° 2023/8)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de reprendre les excédents de fonctionnement du CFU 2022, soit 270 465,78 € et de les inscrire au Budget 2023.

Cette somme sera répartie de la façon suivante :

- 242 235,20 € au compte 002.
- 28 230,58 € à l'article 1068.

Question n° 4 de l'ordre du jour : Subventions aux associations. (délibération n° 2023/9)

**Le Maire** expose que de nombreuses demandes sont arrivées en Mairie de lycées (d'associations de parents d'élèves), d'associations d'aide à la personne, du club de natation de Grandvilliers, de clubs de football, etc.

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil municipal**

**décide** d'accorder les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

- Comité des Cheveux Blancs d'Abancourt..... 600,00 €
- Association Calvaires du Beauvaisis ..... 20,00 €
- Comité des Fêtes Hennicourt-Abancourt..... 1 500,00 €
- Association Papiers Crayons Ciseaux ..... 200,00 €
- Association Protection Civile de Formerie..... 150,00 €

Ces montants seront inscrits à l'article 65748 : Subventions aux associations.

Question n° 5 de l'ordre du jour : Vote des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales  
(délibération n° 2023/10)

**Le Maire** explique aux membres présents que les bases des taxes vont augmenter de 7%, de ce fait, il propose de ne pas augmenter les taux communaux pour ne pas alourdir la charge fiscale des habitants.

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. DOR Jean-Louis, Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **Décide** de reconduire les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe foncière bâti (TFB)	44,08 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	23,01 %
Taxe foncière bâti (TH)	9,48 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	12,06 %

### Question n° 6 de l'ordre du jour : Investissements 2023

**Le Maire** explique compte-tenu des futurs travaux de sécurité aux abords du ponts SNCF et de la fin des travaux de construction d'une réserve à la salle des fêtes, d'autres projets d'investissement ne sont pas envisageables d'un point de vue financier.

Concernant les travaux de sécurité de la RD 7 aux abords du ponts SNCF, le Maire explique pourquoi le projet est scindé en une tranche ferme et une tranche optionnelle : la tranche optionnelle concerne un aménagement de type chicane visant à faire ralentir les véhicules à l'entrée/sortie d'Abancourt aux environs de l'école, aménagement qui implique une élargissement la route.

Il ajoute qu'une autre solution serait possible : faire la demande de pose d'un radar fixe ; mais pour cela, il faudrait modifier les limites d'agglomération de la commune car la limite actuelle est trop proche de l'école et du carrefour pour pouvoir respecter des distances règlementaires exigées pour la pose de ce dispositif.

Le projet est donc, dans un premier temps, de déplacer la limite d'agglomération d'Abancourt au niveau du carrefour de la rue de la Chapelle avant de pouvoir faire la demande de radar fixe auprès des autorités.

### Question n° 7 de l'ordre du jour : Travaux de sécurité sur la RD7 aux abords du pont SNCF

↳ **Validation du choix des entreprises**

↳ **Autorisation de signature des marchés et avenants.**

(délibération n° 2023/11)

**La Maire rappelle** que l'appel d'offre a été lancé pour ces travaux, le maître d'œuvre a rendu un rapport d'analyses des offres qui a été présenté à la commission d'appel d'offres lors d'une réunion le 7 avril 2023.

Après examen technique et financier des différentes propositions, la Commission d'Appel d'Offres, propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

N° de lot - intitulé	Nom de l'entreprise	Tranche Ferme Montant H.T.	Tranche Optionnelle Montant H.T.
Lot 1 – VRD	MEDINGER	200 074,95 €	94 924,40 €
Lot 2 – Signalisation	SIGNATURE	23 680,88 €	2 823,08 €

L'offre économiquement la plus avantageuse a été choisie selon les trois critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1 - le prix des prestations (70%)
- 2 - la qualité technique de l'offre (30%)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :**

- De retenir les offres des entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à lancer les marchés de travaux ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux marchés de travaux y compris les éventuels avenants.

### Question n° 8 de l'ordre du jour : Présentation d'un plan pluriannuel d'investissement (amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics)

Le Maire expose en quoi consiste ce plan pluriannuel d'investissement qui pourrait démarrer en 2024 ; il explique que le SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) a proposé son aide pour établir un projet sur 4 ans dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique, il ajoute que ce type de travaux est bien subventionné.

L'ébauche du plan pluriannuel est présentée aux élus, il pourrait être réalisé ainsi :

- ↳ 1<sup>ère</sup> année : isolation des planchers hauts, mise en place d'une VMC double flux avec récupération de chaleur et pose de LED à l'école et isolation des combles, dépose et pose de 2 radiateurs programmables et pose de LED à la Mairie.
- ↳ 2<sup>ème</sup> année : isolation des parois extérieures de l'école et isolation des planchers hauts de la salle des fêtes.

↳ 3<sup>ème</sup> année : isolation des parois intérieures, pose d'ouvrants performants, mise en place de panneaux rayonnants électriques et mise en place de LED à la salle des fêtes.

↳ 4<sup>ème</sup> année : travaux d'amélioration de la performance énergétique sur la salle des associations.

Les élus sont d'accord sur ce principe de ce plan pluriannuel qui sera retravaillé en cours d'année.

**Question n° 9 de l'ordre du jour : Vote du taux de fongibilité (délibération n° 2023/12)**

Le Maire rappelle la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il explique que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix, **décide**

- D'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'habiliter le maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

**Question n° 10 de l'ordre du jour : Vote du budget primitif 2023 (délibération n° 2023/13)**

**Le Conseil municipal examine et vote**, à l'unanimité des présents, les propositions du Budget primitif de l'exercice 2023 qui s'établissent ainsi :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Dépenses	TOTAL
011	Charges à caractère général	243 288,14
012	Charges de personnel et assimilé	130 400,00
014	Atténuation de produits	200,00
65	Autres charges de gestion courantes	119 393,00
66	Charges financières	8 568,00
68	Dotations aux provisions	0,00
023	Virement à la section d'investissement	94 449,49
042	Opérations ordre transfert entre sections	3 124,57
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>599 423,20</b>
	Recettes	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, ventes	5 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 725,00
731	Fiscalité locale	200 486,00
74	Dotations et participations	132 277,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>357 188,00</b>
<b>002 RÉSULTAT REPORTÉ</b>		<b>242 235,20</b>
<b>Total cumulé des recettes de fonctionnement et du résultat reporté</b>		<b>599 423,20</b>

<i>Section d'investissement</i>		
<i>Objet</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
Excédent reporté	-	66 058,00
Virement de la section de fonctionnement	-	94 449,49
Remboursement de fonds de compensation de la TVA	-	8 000,00
Affectation de résultat	-	28 230,58
Emprunts et dettes assimilés	39 923,00	400,00
Taxe aménagement		3 900,00
Matériels pour les services techniques	4 000,00	-
Travaux de sécurité RD 7 abords du pont SNCF (solde mission de maîtrise d'œuvre et travaux)	290 986,00	140 951,00
Travaux parking abords Mairie et église	11 000,00	-
Construction réserve salle des fêtes (restes à réaliser)	15 788,64	16 584,00
Amortissements	-	3 124,57
<b>Total des dépenses et recettes d'investissement</b>	<b>361 697,64</b>	<b>361 697,64</b>

## Questions diverses

- M. Uger interpelle concernant des détritrus, des déchets et mêmes des dépouilles d'animaux qui sont régulièrement déversés dans les chemins le long de la route menant à Criquiers, il faudrait trouver une solution pour que cela cesse.  
Il ajoute que les propriétaires de parcelles du secteur sont excédés car ils sont également victimes de ces dépôts sauvages.  
Une surveillance accrue serait nécessaire.
- Mme Foulongne informe qu'un percolateur a été acheté pour la salle des fêtes.
- Elle informe également qu'un massif a été réalisé au point du jour.
- Mme Lefevre informe que le syndicat d'eau ne va pas augmenter le prix de l'eau.
- M. Ménival parle de la sécurité des agents techniques de la commune qui ne portent pas leur gilet jaune (ou orange) leur permettant d'être bien visibles des usagers de la route.  
Un rappel de l'obligation de le porter va leur être fait.
- M. Lecuir informe qu'une réunion du Conseil Municipal va avoir lieu le 9 juin 2023 afin d'élire les délégués au vote lors des élections sénatoriales, il ajoute que cette date de réunion est imposée et obligatoire.
- M. Lecuir rappelle que l'agent technique principal avait demandé une mise en disponibilité pour 2 ans et qu'il avait donc cessé ses fonctions le 31 mai 2022, il informe que cet agent a demandé sa réintégration à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.  
De ce fait, le contrat d'un an qui avait été fait l'agent technique remplaçant ne sera pas renouvelé ; il ajoute que cet agent, ayant été averti suffisamment tôt, a heureusement trouvé un poste dans une autre commune.
- M. Dor informe que la région des Hauts de France relance l'opération « plantations de haies ».
- M. Mille-Mathias demande si quelque chose est prévu à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai.  
M. Dor répond que l'action de distribution de muguet avait été engagée dans le cadre de la période de COVID dans le but de contrer la morosité générale régnant pendant cet épisode ; les choses étant revenues à la normale, il pense que cette action n'a plus de raison d'être, les membres présents sont d'accord.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00  
Fait en Mairie le 18 avril 2023

Le Maire,  
DOR Jean-Louis



La secrétaire de séance,  
MENIVAL Philippe